

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 25 janvier 2023

DEL_20230125_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

24

29

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Budget annexe
"Energie
renouvelable" -
Versement de 144
000 € du budget
principal -
Ajustement
d'écriture pour
cadrer le dispositif**

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE -
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND
Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL
Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno
DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à
19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC -
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

26 janvier 2023

Et que la convocation
avait été faite le

18 janvier 2023

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Absents :

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DEL_20191030_03 du 30 octobre 2019, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la création d'un budget annexe « Energie renouvelable », suite à la réfection de la toiture de l'Hôtel de ville et à la pose de panneaux photovoltaïques sur la partie Sud de la toiture.

D'une surface de 52 m², ce dispositif produit environ 9 Kwc destinés principalement à l'autoconsommation.

Afin de financer les travaux, il a été proposé lors du budget 2020 (Conseil municipal du 4 mars) de procéder au versement d'une avance de 144 000 € du budget principal (M 14) de la Ville au profit du budget annexe (M 4) Energie renouvelable.

Cela s'est traduit par les écritures comptables suivantes :

- Budget principal mandat n° 1105 / 2020 - compte 27638
- Budget annexe titre n° 2 / 2020 - compte 1687

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_09-DE

S²LO

Cette avance fait l'objet d'un remboursement annuel de 7 200 € / 20 ans, du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2040 sans intérêt et par conséquent sans ICNE.

A la demande du Comptable public et afin de cadrer ce dispositif,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : de CONSTATER le versement de la somme de 144 000 € (mandat n° 1105/2020 - compte 27638) du budget principal de la Ville au profit du budget annexe « Energie renouvelable » (titre n° 2 / 2020 - compte 1687),

Article 2 : De DIRE que cette avance est consentie sans intérêts et par conséquent sans ICNE,

Article 3 : De DIRE que cette avance fait l'objet d'un remboursement annuel de 7 200 € / 20 ans du 1^{er} juin 2021 au 1^{er} juin 2040,

Article 4 : De DIRE que les crédits seront (ont été) inscrits en investissement au compte 1687 du budget annexe « Energie » en dépenses et au compte 27638 du budget principal « Ville » en recette, des exercices considérés.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL_20230125_09-DE

